

AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SAGE SÉE ET CÔTIERS GRANVILLAIS

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Considérant

- La saisine du préfet de la Manche du 26 septembre 2007 ;
- Le code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-3 à L 212-7 ;
- Le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- L'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 septembre 1996 relatif à l'approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie modifié le 19 octobre 2000 et le 21 février 2003 ;
- Que les enjeux spécifiques de la Sée et des côtiers granvillais sont cohérents avec le SDAGE et intègrent également la directive cadre sur l'eau ;
- Que le périmètre proposé permet d'avoir un ensemble de SAGE cohérents et juxtaposés pour la baie du Mont Saint Michel ;
- Que ce périmètre correspond au périmètre défini dans les documents de travail du nouveau SDAGE ;
- Que le périmètre proposé est le fruit d'un travail important de concertations locales et repose sur une justification précise de sa délimitation.

Le comité de bassin Seine-Normandie émet un avis favorable sur le périmètre du projet de SAGE Sée et côtiers granvillais.



André SANTINI